



Compte rendu Comité technique ministériel du 7 décembre 2017

7 décembre 2017

Le comité technique ministériel s'est réuni le 7 décembre sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, Secrétaire générale, qui a accueilli Philippe Mérillon, Secrétaire général adjoint.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau et Annick Pinard.

Réponses de l'administration aux déclarations liminaires des organisations syndicales

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle qui s'associe par ailleurs à la déclaration intersyndicale relative à la mise en place des CHSCT dans l'enseignement agricole, point absent de l'ordre du jour du CTM.

CHSCT dans l'enseignement agricole

La secrétaire générale confirme sa volonté d'avoir un dispositif opérationnel avec modification de l'arrêté de mars 2012 et modification législative ou réglementaire (en attente de l'expertise du SAJ) pour créer des commissions « conditions de travail dans les établissements (Co-CT), ainsi qu'un décret pour la répartition des compétences.

Elle souhaite revenir vers les organisations syndicales à l'occasion d'un groupe de travail mi-janvier, puis au CTM de février.

Statut des directeurs d'établissements d'enseignement agricole

Suite à la fin de non recevoir de la DGAFP en 2017, pour la création au MAA d'un corps équivalent à celui qui existe à l'EN, le MAA souhaite améliorer le statut d'emploi des directeurs.

Un groupe de travail est prévu le 15 décembre.

États généraux de l'alimentation

La secrétaire générale entend la remarque des organisations syndicales qui n'ont pas été associées aux travaux comme elles l'auraient souhaité. La restitution politique des États Généraux de l'Alimentation aura lieu avant la fin de l'année. Les travaux de mise en œuvre des conclusions débiteront ensuite.

Action publique 2022

A l'occasion du groupe de travail du 13 décembre sur la feuille de route ministérielle, seront évoqués les 5 chantiers transverses et la contribution du MAA.

A ce stade, sont discutées les propositions du comité, parfois non cohérentes les unes avec les autres. Les décisions interviendront au 2ème trimestre 2018.

L'abandon de missions du service public n'est pas mis en avant. Un des points de préoccupation du comité pour le MAA est de veiller à sécuriser les procédures (notamment sur la PAC et le sanitaire) pour se mettre à l'abri des corrections financières et des crises.

De façon récurrente et en interministériel, il est constaté que la gouvernance du 2ème pilier n'est pas la bonne et que c'était plus simple quand il n'y avait qu'un seul interlocuteur (85 % des financements nationaux viennent de l'État). Celui qui programme et qui décide doit être celui qui paye.



RETEX SEA

La secrétaire générale est favorable à un réseau de référents métiers pour la PAC. En ce qui concerne le plan RH, une nouvelle mouture du plan SEA est en cours de rédaction. Djammel Djebbari annonce un COPIL RETEX PAC le 31 janvier 2018.

RETEX global Influenza aviaire

Frédéric Stainer indique que le sujet sera évoqué au CTS Alimentation du 14 décembre. Un RETEX portant sur l'organisation de crise de la DGAL a été réalisé dans un premier temps par l'INHESJ (la DGAL ne dispose actuellement que du pré-rapport) mais il est prévu de l'élargir dans un second temps.

Moyens de fonctionnement des DRAAF :

Suite aux remontées des besoins des DRAAF en moyens de fonctionnement en octobre, une nouvelle délégation de crédits a été réalisée.

Projet de loi pour un État au service d'une société de confiance

Chaque ministère doit porter une expérimentation. Pour le MAA, expérimentation dans la DDPP63 et la DRAAF Hauts-de France : un référent unique assure l'accueil de l'agriculteur, son orientation et veille au bon traitement du dossier. Un élargissement de la plage d'accueil du public (+ 2h par semaine) est aussi prévu.

Site Alim'Agri

De nombreux articles publiés sur le site Alim'Agri ne sont pas validés.

Baromètre social

Les résultats seront communiqués au prochain CTM.

Rapprochement des écoles vétérinaires et des écoles supérieures d'agronomie

Les trajectoires sont différentes selon les groupes.

Pour les écoles vétérinaires, la réflexion porte sur le quantitatif et le qualitatif, avec déjà beaucoup de coopération entre les quatre écoles.

Pour les écoles supérieures d'agronomie, un regroupement est prévu entre les trois écoles qui dispensent un doctorat. Le rayonnement international doit être développé ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers.

ONF

La directrice du cabinet du ministre a reçu les organisations syndicales de l'ONF le 17 octobre dernier. Une réponse ministérielle ou interministérielle sera apportée.

La carrière des agents sera suivie plus attentivement avec Yves Royer, IGAPS référent de l'ONF.

Yves Royer indique que Jean-Pierre Lilas, référent du corps des IAE, a participé à la CPS IAE de l'ONF. Une meilleure harmonisation des carrières des IPEF et IAE entre MAA et ONF est prévue.

La secrétaire générale a rappelé l'engagement de l'ONF d'embaucher 10 IAE forestiers en septembre 2019 et 8 en septembre 2020.

Contractuels

Un bilan sera communiqué sur les concours de déprécarisation. Beaucoup de personnes ne se présentent pas aux concours T1.

Point 1 : Approbation du PV du CTM du 9 novembre 2017

Le procès-verbal du CTM du 9 novembre 2017 est adopté après prise en compte des remarques des organisations syndicales.

Point 2. Modification du décret indiciaire portant sur les adjoints d'enseignement

Erika Blazquez-Pachon indique que suite à une erreur matérielle (colonne manquante), le projet de décret doit être réexaminé par le CTM.

Des organisations syndicales s'interrogent sur l'intérêt de maintenir un corps dont l'effectif est très limité (quelques agents, la plupart en disponibilité).

L'administration indique que ce tableau sert de grille de référence pour la rémunération de nombreux enseignants de l'enseignement agricole privé.

L'Alliance du Trèfle émet un avis favorable pour ce projet de décret

Point 3. Barème mobilité des enseignants

Emmanuel Bouyer présente le barème mobilité des enseignants qui a été examiné lors d'un groupe de travail le 21 novembre (cf document) et qui doit faire l'objet d'un avis du CTM.

Il précise que la barème est un acte préparatoire permettant un classement mais qu'il ne substitue pas à l'examen individuel des demandes de mobilité.

Ce barème a vocation à être utilisé pour la mobilité de 2018. La note de service DGER/SDEDC/2017-951 sur la campagne de mobilité 2018 ayant été publiée le 30 novembre, une note de service complémentaire paraîtra la semaine prochaine pour publier ce barème. Un bilan sera fait à l'issue de la campagne 2018.

Le document comprend les priorités légales et des critères supplémentaires.

La secrétaire générale précise que ce barème ne s'applique qu'aux enseignants. Pour les autres corps, l'administration s'en tient aux priorités légales car le MTES ne pratique pas de barème. L'application d'un barème au MAA compliquerait les mobilités croisées.

L'Alliance du Trèfle est favorable à un barème pour les mobilités des enseignants avec des critères légaux prioritaires et des critères subsidiaires, de nature à favoriser la transparence et l'équité de traitement mais le barème ne doit pas se substituer à l'examen au cas par cas des demandes, les décisions de l'administration ne pouvant résulter d'une simple arithmétique.

Suite aux échanges avec les organisations syndicales, la secrétaire générale propose que les membres du se prononcent sur deux versions de barème :

- version initiale : barème initialement proposé (cf document)

- version 2 : version prenant en compte dans les critères supplétifs les années de séparation et la durée du trajet pour les concubins (parallèle avec conjoints ou PACSE dans les critères légaux) ainsi qu'une surpondération (80 points au lieu de 50) pour les enfants avec suivi médical ou handicap grave.

Elle propose que les autres critères proposés par les organisations syndicales puissent être examinés à la suite du bilan sur les mobilités 2018.

Les organisations syndicales donnent à l'unanimité un avis défavorable pour la version initiale et un avis favorable pour la version 2.

Point 4 : Arrêté portant dématérialisation des bulletins de paie

Stéphanie Frugère présente le projet d'arrêté (cf document joint).

Les agents (titulaires payés sur un des programmes du MAA dans un premier temps) auront accès à l'Espace National Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP), qui contient aussi des informations relatives aux retraites. L'historique des bulletins de paie 2017 y figurera mais, dans un premier temps, pas celui des années antérieures.

Chaque structure doit mettre un ordinateur à disposition, et l'agent pourra également se connecter depuis son domicile. Un mail informera l'agent de la mise à disposition de son bulletin de paie dans l'ENSAP.

Entre mars et juillet 2018, les agents disposeront des deux formats (numérique et papier).

Une note de service présentera le dispositif et un « Flash info » sera publié.

L'Alliance du Trèfle attire l'attention sur les équipes en abattoir qui ne disposent souvent que d'un ordinateur collectif auquel il est parfois difficile d'accéder dans des conditions de confidentialité satisfaisantes à titre individuel.

L'administration indique qu'un bilan attentif sera fait sur le passage au numérique et qu'aujourd'hui beaucoup d'agents ont du mal à avoir leur bulletin en temps et en heure.

L'Alliance du Trèfle émet un avis favorable pour ce projet d'arrêté

Point 5 : Point d'information sur les élections professionnelles

La secrétaire générale informe les organisations syndicales qu'une note sur l'organisation des prochaines élections professionnelles leur sera transmise la semaine prochaine. Ce document est actuellement en cours de relecture par les établissements publics et les autres tutelles concernées.

L'élargissement du périmètre électoral pour le vote au comité technique ministériel concerne les établissements FranceAgriMer, INAO, ODEADOM, ASP et INFOMA, soit une augmentation du nombre d'électeurs de l'ordre de 3 400 à 3 500.

Le rattachement était possible pour le CNPF, l'IFCE et l'ANSES qui ne l'ont pas souhaité.

Cet élargissement suppose des modifications réglementaires. Les CTM des autres ministères de tutelle seront informés et un avis des CT des établissements rattachés sera demandé. Pour le MAA, le projet sera examiné lors du CTM de février 2018.

Le CTM et le CHSCTM traiteront des questions communes (statuts des fonctionnaires, plan handicap,...), mais les sujets spécifiques (statut commun des offices,...) continueront à être traités dans les instances locales.

L'Alliance du Trèfle souhaite que le dialogue social soit maintenu au sein des établissements

Le vote se fera par correspondance pour les CAP et les CCP et à l'urne pour les autres scrutins.

L'Alliance du Trèfle insiste sur la communication en amont sur le vote par correspondance pour les CAP et les CCP, car lors des élections de 2014 des agents ne l'ont découvert que le jour du scrutin.



La communication aux organisations syndicales des listes nominatives se fera en deux temps : les proportions femmes/ hommes devraient être connues fin janvier mais les pré-listes nominatives ne seront disponibles qu'en avril car des aller-retour avec les structures sont nécessaires pour affiner.

L'Alliance du Trèfle demande quel sera le seuil retenu par le MAA pour le scrutin de liste. L'administration indique que le seuil sera de 100 agents comme pour les élections précédentes.

En ce qui concerne les sigles à apposer sur les bulletins, les organisations syndicales peuvent apposer le sigle de leur choix, mais il doit faire apparaître clairement, le cas échéant, leur rattachement à leur fédération.

A la demande sur le maintien des droits et moyens syndicaux suite à l'élargissement, la secrétaire générale s'engage à ce qu'il n'y ait aucune perte de moyens syndicaux, avec redistribution possible entre ministère et établissements.

Point 6 : Point d'information sur le RIFSEEP

La secrétaire générale indique l'état d'avancement des différents chantiers RIFSEEP en saluant le travail accompli par les agents du bureau du pilotage de la rémunération.

Pour les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et les techniciens supérieurs, le MAA, à l'instar du MTES, a envoyé en septembre au ministre de l'action et des comptes publics une demande de report de la mise en place du RIFSEEP. Cette demande reste à ce jour sans réponse.

Pour la filière formation recherche, plusieurs groupes de travail se sont réunis récemment et la concertation se poursuivra début 2018. Les revalorisations indemnitaires 2016 sont reconduites en 2017 (sous réserve de ne pas atteindre le plafond réglementaire).

En ce qui concerne les ISPV et les IPEF, le guichet unique (direction du budget et direction générale de l'administration et de la fonction publique) a été saisi sans retour à ce jour. Les primes 2017 seront versées sur la base des vecteurs actuels.